



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

collèges

Question écrite n° 14336

Texte de la question

Mme Valérie Rosso-Debord interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur la mise en oeuvre d'études dirigées dans les collèges. Depuis la rentrée scolaire tous les collégiens des zones d'éducation prioritaires peuvent bénéficier d'études dirigées ou d'activités sportives après les heures d'enseignement. Elle lui demande de préciser quelles sont les modalités de mise en oeuvre de ce dispositif, de lui indiquer si un premier bilan à l'issue du premier trimestre en a été fait et elle souhaite connaître le calendrier d'extension à l'ensemble des collèges.

Texte de la réponse

À la rentrée des vacances de Toussaint, l'accompagnement éducatif est entré en vigueur dans les collèges de l'éducation prioritaire, c'est-à-dire dans plus de 1100 établissements. Au total ce sont près d'un tiers des collégiens des réseaux ambitions réussite et des autres établissements relevant de l'éducation prioritaire qui ont souhaité bénéficier dès à présent de l'accompagnement éducatif. Quatre jours par semaine, pendant une durée de deux heures après les cours, ces élèves peuvent désormais disposer d'un temps consacré aux devoirs mais également à l'exercice d'activités sportives, culturelles ou artistiques. Une attention particulière a été portée aux élèves de 6e. Par ailleurs, 267 collèges qui ne relèvent pourtant pas de l'éducation prioritaire proposent déjà une offre d'accompagnement éducatif à leurs élèves. Fort de ces premiers succès, l'accompagnement éducatif sera élargi à tous les collèges dès la rentrée 2008. Des moyens importants sont consacrés à la mise en oeuvre de ce dispositif : dans le cadre du PLF 2008, 140 millions d'euros y sont consacrés. Ils permettront de rémunérer en heures supplémentaires les enseignants qui auront choisi d'encadrer l'aide aux devoirs, mais aussi les 6 000 assistants pédagogiques qui y participeront. Ils permettront également de soutenir financièrement les associations qui interviendront dans ce cadre. En outre, dans le cadre du volet éducation du plan « Espoirs banlieues », le Ministre a décidé de mettre en place l'accompagnement éducatif dans les écoles de l'éducation prioritaire dès la rentrée 2008.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Rosso-Debord](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14336

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2008, page 280

Réponse publiée le : 6 mai 2008, page 3838